

12,3 km

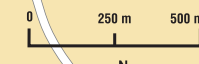
Randonnée en Lot-et-Garonne

LOT-ET-GARONNE
SUD-OUEST AQUITAINE
FABRIQUÉ
CHEZ NOUS

Prayssas / Gaujac - Communauté de Communes du Canton de Prayssas



crédit photo: J. Macé / CDT 47



PORT-
Ste-MARIE
D813

- Route
- Chemin
- Itinéraire
- Haies

Légende

- Monument classé
- Point de vue
- Eglise
- Curiosité
- Verger
- Vigne

Code de Balisage

- Bonne direction
- Changement de direction
- Mauvaise direction
- Variante



Randonnée en Lot-et-Garonne

Prayssas / Gaujac - Communauté de Communes du Canton de Prayssas



Vous allez faire 12,3 km. Vous devez compter 3 h 30 de marche, Difficile à cheval, passages escarpés sur rocher, 1h 10 à VTT, Vous êtes à 22 km au sud-ouest de Villeneuve-sur-Lot par la D 118. Vous stationnez place du Marché au Chasselas. Vous partez de cet endroit. Vous emportez une gourde et des jumelles. Le balisage est jaune. Difficulté : moyenne. Dénivelée cumulée : 380 m.

Prayssas, le circuit des pigeonniers

Près d'une quinzaine de pigeonniers, sont visibles sur ce parcours très accidenté par endroit. La plupart sont en pierre, de forme carrée et associés aux bâtiments des fermes traditionnelles

- 1 A la halle du marché, près de la station service, suivre l'allée bitumée en direction de La Bichette. Contourner la maison de retraite par la droite. Descendre à droite contre une haie puis dans un bois, sur un chemin caillouteux. Emprunter la route à gauche, puis la D 280 à droite, avec prudence, sur environ 1 km.
- 2 Monter à gauche vers Lauzerenque. Devant la barrière en bois, tourner à droite contre le mur de la maison. A l'entrée du bois, franchir une barrière non électrifiée (*bien la refermer*) et suivre le chemin à droite. Au sommet, bifurquer à gauche entre bois et verger. Passer une nouvelle barrière, identique à la précédente.
- 3 A l'angle d'un verger, tourner à droite et s'engager dans la pointe d'un bosquet. Passer en dessous d'une bande boisée et tourner à gauche dans un champ. Dévaler un chemin sinueux et très pentu dans un bois.
- 4 Descendre à droite l'allée bitumée de Bénech. Au cédez le passage, emprunter avec prudence la D 118 à gauche. A la sortie d'un virage, suivre une piste en terre à droite, qui longe un lac un peu plus loin. Après la station de pompage, virer à droite et grimper la route sinueuse sous des falaises calcaires. Au premier croisement, à l'entrée du hameau de Laroque de Tillole, poursuivre la montée sur la route à gauche. Emprunter la route de crête à gauche vers Gaujac.
- 5 Redescendre à gauche le long d'une haie, puis entre deux vergers de pommiers. Poursuivre dans un chemin étroit et couvert qui passe au-dessus de falaises calcaires boisées.
- 6 Sous les maisons de Gaujac, descendre à gauche dans un chemin caillouteux, puis sur une route sinueuse.
➤ Hors sentier à 50 m, l'église de Sainte-Raffine (11^{ème} siècle).
- 7 Au panneau Peyrot de l'Homme, prendre la route de vallée à gauche. Laisser Laroque de Tillole à gauche et, dans le virage suivant, grimper en face dans le bois. Monter à gauche dans un champ et suivre une piste herbeuse au milieu de prairies. Aux trois chemins, virer à gauche le long d'une clôture.
- 8 S'engager à droite dans un chemin ombragé et passer entre une haie et une clôture. Dans le hameau de Béviau, suivre la route à droite. Au panneau annonçant ce lieu-dit, emprunter la route à gauche. Traverser et remonter la D 107 en suivant le trottoir castiné. Après la Gendarmerie, tourner dans la rue en sens unique, bordée d'un mur de pierres.
- 9 Au carrefour en épingle, prendre la rue montante. Suivre le boulevard d'Occitanie à gauche. Entrer dans la ville par la Porte du Fourat. Passer à gauche de l'église sur la place du Général De Gaulle et aller tout droit dans la rue qui retourne sur la place du marché.

Le chasselas des coteaux de Prayssas

Prayssas a connu l'âge d'or des plantations libres de tout droit au début du 20^{ème} siècle. Cela a permis l'agrandissement des vignobles et en particulier celui du raisin de table, le « chasselas ». Il reste encore les vestiges d'une halle dite aujourd'hui de stationnement. Elle a été subventionnée par le Ministère de l'agriculture et fut baptisée « halle au chasselas » en octobre 1930. Sa grande surface, 1200m², abritait, les jours de marché, toute la production des coteaux. L'endroit se pare de nouvelles couleurs, lors de la Foire aux Fruits. Cette manifestation rappelle les marchés aux chasselas d'antan. Elle est consacrée aux productions actuelles de fruits et légumes en Pays de Serres.

Pour en savoir plus...

Comité Départemental du Tourisme
de Lot-et-Garonne 05 53 66 14 14

www.tourisme-lotetgaronne.com

Service randonnée 05 53 66 13 33

Courriel : randonnee@tourisme-lotetgaronne.com

Communauté de Communes du canton
de Prayssas 05.53.95.42.18

www.prayssas.com

cdcprayssas.tourisme@orange.fr

ou mairie.prayssas@wanadoo.fr



Communauté de communes
du canton de Prayssas